



PROJET PARADOXE

Le Complexe scolaire se transforme

Les travaux pour le nouveau complexe scolaire ont débuté. La commune a mis tout en œuvre pour garantir la continuité des services durant cette période.

La Nurserie-Crèche «**Ardève Magique**» s'est installée dans de jolis pavillons aménagés spécialement pour accueillir les enfants de Leytron dans un espace chaleureux et où il fait bon vivre. Elle se situe à l'angle de la rue des Prés Clous et de la route Romaine.



Les périodes d'ouverture de toutes les structures de l'enfance de la commune ont été élargies. Vous trouverez le calendrier des fermetures des structures sur le site internet de la commune de Leytron. Durant les deux périodes de vacances annuelles, le réseau d'accueil familial de jour pourra organiser d'éventuels dépannages.

Pour toutes informations complémentaires merci de contacter les services concernés :



Nurserie - Crèche -UAPE «Ardève Magique»
Responsable secteur enfance : M^{me} Mégane Ferrier
Adjointe Nurserie - Crèche : M^{me} Jennyfer Bender
Adjointe UAPE : M^{me} Nicole Rausis

Mail : creche@leytron.ch - uape@leytron.ch
Tél Nurserie - Crèche : 079 504 87 29
Tél UAPE : 079 823 24 13



Ardève Accueil familial de jour
Coordinatrice :
M^{me} Véronique Jacquier

Mail : accueillejour@leytron.ch
Tél : 079 313 94 33

PROJET PARADOXE (suite)



Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à la crèche, trois places de parc « dépose-minute » ont été aménagées le long de la route. La durée de stationnement est limitée à **15 minutes**.

De son côté, la bibliothèque a pris ses quartiers au 1^{er} étage du container situé devant l'école primaire. Bien que l'espace mis à disposition soit réduit, nous vous garantissons que la large majorité de notre catalogue reste disponible. De nouvelles acquisitions continueront à vous être proposées comme habituellement. Tout sera mis en œuvre pour que la bibliothèque réponde aux besoins de ses utilisateurs.

CONTACT

027 306 76 36

bibliotheque@leytron.ch

À partir du début octobre, le stationnement ne sera plus possible sur le parking sud de la place St-Martin, ceci afin de permettre le début des travaux de déconstruction et de terrassement pour le nouveau centre scolaire.

En parallèle, les travaux au Chemin des Ecoliers et à la Rue des Prés-Clous sont en cours de finalisation et seront terminés début décembre.

Afin de préserver la sécurité des enfants durant l'ensemble des travaux, une collaboration étroite a été mise en place entre la Commune, les écoles et les entreprises.



ÉCHÉANCIER

- | | |
|------------------|--|
| • Septembre 2023 | Travaux préparatoires (déménagements - montage de palissade - etc) |
| • Octobre 2023 | Déconstruction du bâtiment existant |
| • Novembre 2023 | Démarrage des travaux avec le terrassement et le début de la construction de la nouvelle école |
| • Août 2025 | Rentrée scolaire 25/26 dans le nouveau bâtiment |

NOUVEL ARRÊT DE BUS

Depuis le 17.08, l'ouest du village de Leytron est desservi par un nouvel arrêt de car postal nommé « Leytron Les Prix ». Cet arrêt permet de desservir en mobilité douce le quartier d'immeubles en cours de construction dans le secteur. Cela sans modification des autres arrêts dans le village.



Des provisions...
 providentielles



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE

OFAE

PÉNURIE

Dans un climat de plus en plus imprévisible, il est essentiel que chaque citoyen prenne des mesures pour assurer sa sécurité et celle de sa famille en cas de situations d'urgence. À cet effet, la Confédération a élaboré des recommandations essentielles pour que chacun puisse se préparer en conséquence.

Les signes de pénurie potentielle sont de plus en plus préoccupants. Les catastrophes naturelles, les crises sanitaires, les perturbations logistiques et d'autres facteurs imprévisibles peuvent rapidement mettre en péril notre approvisionnement en produits essentiels tels que la nourriture, l'eau, les produits d'hygiène de base et bien d'autres. Pour faire face à ces défis, il est impératif que chaque individu et famille aient des réserves suffisantes pour couvrir leurs besoins fondamentaux pendant une période prolongée.

Le fascicule publié sur notre site internet (cf lien ci-dessous) présente en détail les recommandations de la Confédération en matière de préparation en cas de pénurie. Ces recommandations incluent les éléments essentiels à stocker, les quantités recommandées et des conseils sur la rotation des réserves pour garantir leur fraîcheur et leur efficacité.

Il est important de souligner que la préparation en cas de pénurie n'est pas une question de panique, mais de responsabilité individuelle et collective. En nous préparant de manière adéquate, nous contribuons à réduire la pression sur les services d'urgence et à garantir que les ressources vitales soient disponibles pour tous en cas de besoin.

La Confédération encourage vivement chaque citoyen à prendre connaissance des recommandations fournies dans le fascicule précité et à les mettre en pratique dans la mesure du possible. La préparation en cas de pénurie est une démarche proactive qui renforce notre résilience face à l'incertitude.

Nous rappelons que la sécurité de tous dépend de l'action concertée de la société. En suivant les recommandations de la Confédération, nous pouvons tous contribuer à une meilleure préparation en cas de pénurie et à la préservation du bien-être de notre communauté.

Pour plus d'informations et pour accéder au fascicule de recommandations, veuillez consulter le site web de la Confédération ou notre site internet sous : www.leytron.ch/Divers/Téléchargements/Publications-diverses.

CARTES GASTROVERT

Depuis le 1^{er} octobre, les cartes GastroVert, nécessaires pour l'utilisation du système de collecte des déchets alimentaires, perdues ou supplémentaires sont facturées CHF 20.-.





FÊTE DE LA SAINT-MARTIN : UNE JOURNÉE DE FESTIVITÉS AU PROGRAMME !

Profitant de l'occasion que la St-Martin, le **11 novembre**, soit cette année un samedi, quelques personnes se sont retrouvées afin de donner un souffle nouveau à cette journée de fête.

La messe de la St-Martin aura lieu à 10h00, suivie de la procession. Cette dernière se terminera devant l'EMS Les Fleurs de Vigne. À l'issue de la cérémonie, un apéritif accompagné des traditionnelles merveilles de la St-Martin sera servi.

Choucroute et Fête des 30 ans des LI BRINDÈYEÛ DÈ LAÏTRON

Pour les personnes souhaitant poursuivre cette journée de bonne humeur et de convivialité, les Patoisants de Leytron **LI BRINDÈYEÛ DÈ LAÏTRON** vous proposent, pour fêter les 30 ans de leur fondation, de partager une choucroute à la salle de l'Union dès 12h30. Celle-ci sera suivie de productions de diverses sociétés de chant.

La participation à ce repas se fait sur inscription, au plus tard pour le 5 novembre 2023, directement auprès de Luce-Marie Carrupt (au 078 602.25.63 ou lucemarie.carrupt@gmail.com). Le prix de la choucroute, dessert et café compris, est fixé à 40.- CHF.

Fin d'après-midi en musique et Bal de la Saint-Martin avec le groupe SCOTCH

L'UNION INSTRUMENTALE DE LEYTRON prendra le relais avec l'organisation d'un bal musette de 18h à 20h, puis d'un bal de tubes des années 80 à nos jours, de 21h à minuit, à la salle de l'Union. Ces bals seront assurés par **SCOTCH**, groupe de variété composé de 5 musiciens, bien connu dans la région sierroise, jouant un large répertoire allant de la musique traditionnelle aux derniers tubes du moment.

Il sera possible de se restaurer sur place durant la soirée. L'entrée sera payante dès 18h00 (10.- CHF).

Li Brindèyeü dè Laïtron
L'Union Instrumentale de Leytron



UN MOT DE L'OFFICE DU TOURISME

Cela fait une année que j'ai pris la responsabilité de l'Office du tourisme d'Ovronnaz. 4 saisons, 12 mois, 365 jours et tout autant d'aventures.

Après un automne où je me suis acclimatée doucement au poste, un hiver plein de rebondissements, un printemps marqué par le renouvellement de mon équipe, l'été a pris sa place au sein de la station.

Le programme d'activités que nous avons mis en place a eu un véritable succès. Le monde des abeilles, l'atelier cirque, les contes en musique, le handpan ou le yoga, toutes nos animations ont été très fréquentées. Les manifestations ont eu la même réussite; la nuit de la randonnée et la nuit des étoiles ont affiché complet, la Fête nationale a attiré plus de 800 visiteurs et Fromage et Cime plus de 2'500 gourmands.

Le mois d'octobre débute gentiment, en même temps que ma seconde année à l'Office du tourisme. Les activités proposées pendant ce mois sont riches et nourrissent ma motivation à faire d'Ovronnaz une station resplendissante et de Leytron une commune unie. Je tiens sincèrement à vous remercier, vous, Leytronaises et Leytronains, pour votre accueil chaleureux et vos retours encourageants.

Jessica Monnet



APPLICATION MEGAPHONE

Nous vous rappelons que la Commune de Leytron dispose depuis maintenant 2 ans d'une application mobile.

Cette application vous donne accès à l'ensemble des informations officielles en lien avec la Commune de Leytron (news, agenda, numéros utiles). Vous avez la possibilité d'être informés grâce à un système de notifications.

Nous vous recommandons de la télécharger sur votre Google Play Store ou App Store. L'application se nomme « Leytron-Ovronnaz ».

INFO CONSTRUCTIONS

GABARITS

Il est ressorti de divers dossiers liés aux constructions qu'il était utile, voire nécessaire, de compléter l'article 17 alinéa 2 de notre RCCZ, notamment de préciser la définition d'un immeuble et, par là même, d'indiquer quand la pose de gabarits devient obligatoire pour une mise à l'enquête.

L'article actuel stipule :

RCC Art. 17 Gabarits

¹Le Conseil municipal peut exiger la pose de gabarits pour indiquer la situation et les dimensions extérieures de la construction ou de l'installation projetée.

²Pour toute construction d'immeuble, le Conseil municipal exige la pose de gabarits pendant la mise à l'enquête publique pour indiquer la situation et les dimensions extérieures de la construction projetée.

En séance du 22.08.2023, le Conseil communal a approuvé l'avenant à l'art. 17 al. 2 du RCZ. Celui-ci précise la notion d'immeuble de la manière suivante :

Volume bâti de plus de 3 unités d'utilisation, sans notion d'étage et sans notion d'entrée indépendante.
Le terme « unité d'utilisation » vient de son utilisation dans le cadre des prescriptions sur la défense incendie.

Sont considérés comme unité d'utilisation (liste non exhaustive) :

- Logements
- Bureaux
- Locaux à utilisation commerciale
- Locaux de stockage à utilisation commerciale

Ne sont pas considérés comme unité d'utilisation (liste non exhaustive) :

- Garages privés
- Locaux techniques privés
- Caves privées

Pour tous les autres cas, ou situations jugées justifiées, l'article 17 alinéa 1 du RCC reste évidemment applicable.

Il est encore à relever, selon l'article 34 alinéa 3 de l'Ordonnance sur les Constructions :

Lorsqu'au moment de l'enquête publique d'un projet les gabarits ne sont pas posés de manière réglementaire, ou diffèrent de manière essentielle des plans de construction, le défaut doit être corrigé et une nouvelle publication indiquant un nouveau délai d'opposition doit avoir lieu.

COMMENT OBTENIR UN PERMIS D'HABITER OU D'EXPLOITER

Le requérant doit demander un rendez-vous avec le chargé de sécurité au minimum 1 mois à l'avance.

Dans ce même délai, tous les documents demandés lors de l'autorisation de construire doivent être transmis au chargé de sécurité en bonne et due forme afin que l'inspection soit une formalité.

Pour rappel, selon l'art. 47 de l'Ordonnance sur les Constructions, la prise de possession d'un bien sans l'obtention du permis d'habiter ou d'exploiter est totalement illégale, et engage la responsabilité du propriétaire. Les assurances peuvent refuser d'entrer en matière en cas d'incident.

OC Art. 47 Permis d'habiter et d'utiliser

¹Les constructions et installations reconnues conformes à l'autorisation de construire et aux conditions et charges liées à cette autorisation, ne peuvent être occupées ou utilisées avant l'établissement d'un permis d'habiter ou d'utiliser.

²Avant d'habiter ou d'utiliser, le propriétaire doit requérir le permis, lequel est délivré par l'autorité compétente.



INFORMATIONS SÉCURITÉ

Pour faire face aux exigences en matière de protection de la population, le Conseil communal a donné mission au chargé de sécurité communal de mettre à niveau des aspects en relation avec celle-ci.

En effet, depuis le début de l'année, une mise à jour est en cours et touche l'ensemble des citoyens de notre commune. Ce projet d'envergure est réparti sur différentes phases et a pour but de garantir la sécurité de tous.

Dans un premier temps, une attention particulière a été apportée aux rapports de non-conformité des cheminées. Au 01.01.2023, 225 rapports étaient ouverts sur l'ensemble du territoire communal. A ce jour, plus de 150 rapports ont pu être archivés.

La deuxième étape a pour but la sécurité dans les bâtiments. A cet effet, des inspections seront effectuées. Elles concernent les aspects incendie et la protection de la population. L'inventaire des abris de protection civile privés seront mis à jour et des contrôles seront réalisés. Seront également traités quelques dossiers restés sans suite en relation avec la protection incendie.

Nous remercions d'ores et déjà la population de sa collaboration. Le chargé de sécurité se tient à votre disposition pour toutes questions, que ce soit pour les thématiques ci-dessus ou pour la mise en place de la sécurité des manifestations.

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Une check-list pour les contrôles périodiques des maisons individuelles à un ou deux niveaux par les propriétaires a été établie par le Canton.

Vous trouverez cette liste sur notre site internet sous :
[www.leytron.ch/Divers/Téléchargements/Construction/Formulaire/Check-List contrôles périodiques des maisons individuelles](http://www.leytron.ch/Divers/Téléchargements/Construction/Formulaire/Check-List%20contrôles%20périodiques%20des%20maisons%20individuelles).



CARTES JOURNALIÈRES DÉGRIFFÉES COMMUNE

À partir du **01.01.2024**, un nouveau concept va remplacer les cartes journalières dégriffées Commune.

Entre août 2023 et janvier 2024, plus aucun service de ce genre ne sera proposé à la population. Durant cette période, il sera toujours possible d'acheter des cartes journalières standards auprès des CFF.

Dès le **11.12.2023**, des cartes journalières dégriffées Commune seront proposées à la vente pour voyager en 2024. Cette carte est nominative. Le tarif pourra varier en fonction du jour de votre achat. Vous trouverez toutes les informations utiles ainsi que la disponibilité des cartes sur le lien suivant : www.cartejournaliere-commune.ch (en ligne dès novembre 2023).

Aucune réservation ne se fera par téléphone. Nous espérons que vous apprécierez ce nouveau service mis à votre disposition.

TÉLÉPHONE

L'Administration communale répond à vos appels du lundi au vendredi de **08h00 à 11h30**.

En dehors de ces heures, vous pouvez nous contacter par mail à commune@leytron.ch.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

25.10	dès 09h30	Rando Kids - lecture de cartes, boussole, animaux	Ovronnaz
28.10	17h00-minuit	Gym Arc-en-ciel : Halloween	Leytron
29.10	17h00	Ensemble Tourbillon	Chapelle d'Ovronnaz
4-5.11	dès 08h00	Badminton : Tournoi des Muverans	Halle polyvalente
11.11	10h00	Fête & Bal de la St-Martin	Leytron
18.11	20h00	Concert Chœur d'hommes « Muvrani » + Chœur mixte « St-Cécile »	Halle polyvalente
06.12	19h30	Assemblée primaire	Réfectoire
17.12	11h00-17h00	Marché de Noël 2023	Place centrale Ovv

